

dit, en effet, dans la dépêche du roi que vous ne faites plus les sacrifices et même que vous avez brûlé vos tablettes pour empêcher les visiteurs de venir rendre leurs devoirs aux défunts. Enfin vous ne rendez pas même à vos parents les honneurs de la sépulture et cela sans rougir et sans vouloir revenir à de meilleurs sentiments. Cette conduite est digne d'une brute. Livrez vos livres et déclarez vos coreligionnaires. Voyons, déclarez tout, et sans rien déguiser. »

L'interrogatoire continua longtemps encore, mais sans qu'on pût arracher rien de compromettant aux vaillants confesseurs. Tous deux répondaient avec douceur et prudence à toutes les questions et réfutaient une à une toutes les charges de l'accusation.

« — Voyons, parmi vous, s'écria à la fin le grand mandarin, il y a certainement des maîtres avec lesquels on discute et que l'on interroge : qui sont-ils ? »

« — Dans notre religion, répondit Paul, il n'y a ni maître, ni disciple, comme vous l'entendez ici. A plus forte raison dans ce royaume où personne n'a pu faire autre chose si ce n'est lire et étudier quelques livres. Quel est celui qui oserait se vanter d'avoir approfondi la doctrine et voudrait se donner pour maître ? »

« — Quel être étonnant es-tu donc alors pour savoir tant de choses sans avoir appris ? »

« — Comme je connais quelques caractères, j'ai lu quelques-uns de nos livres, voilà tout. »

« — On prétend aussi que, dans votre religion, vous vous réjouissez de la mort et des souffrances et que vous aimez même la mort violente du glaive ; est-ce croyable ? »

« — Désirer de vivre et redouter la mort, sont des sentiments naturels et communs à tous les hommes. Comment pourrions-nous être comme vous le dites ? »

Quelques jours après, Paul écrivit, de sa prison, une longue défense de sa conduite et de celle de son cousin. Il faisait en même temps, dans cette lettre, l'apologie de la religion et réduisait à néant les calomnies dont les païens l'accablaient. Le gouvernement appela de nouveau les deux prisonniers à sa barre et les somma vivement de déclarer si